



Hôtel de Ville de Villers-Saint-Paul

Place François Mitterrand
Villers-Saint-Paul
60872 RIEUX CEDEX

A l'attention de Monsieur le Maire Gérard Weyn

Recommandé AR n° 2C 180 497 2539 6

Thourotte, le 18 juin 2025.

N/Réf. : HCE/XBÉ/CFE25-21

Objet : Demande d'enregistrement préfectoral d'une activité ICPE dans votre Commune.
Proposition de remise en état du site à la cessation d'activité

Monsieur Le Maire,

Par la présente, et suite à nos différentes entrevues, nous vous informons que nous allons déposer un nouveau dossier de demande d'enregistrement préfectoral d'activité ICPE au nom de notre filiale Villers St Paul Enrobés pour compléter notre projet d'exploitation d'une nouvelle usine d'enrobés sur votre commune (ayant bénéficié d'un arrêté préfectoral d'enregistrement le 8 juillet 2024).

Nous comptons ajouter sur le même terrain une activité de transit de fraisats d'enrobés non inertes et non dangereux et une activité de concassage-criblage des déblais non dangereux inertes et non inertes afin de les valoriser sur nos chantiers de TP, dans le cadre d'une économie circulaire.

Ces 2 activités supplémentaires sont soumises au régime d'enregistrement, au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (rubrique principale n° 2521 de la nomenclature des ICPE).

Conformément à l'article R. 512-6 du Code de l'Environnement, le porteur du projet doit solliciter l'avis de l'autorité compétente en matière d'urbanisme sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

Nous vous informons que nous proposons une remise en état pour un usage industriel, conformément au PLU en vigueur, et vous remercions de bien vouloir nous adresser vos éventuelles remarques sur cette proposition.

Pour rappel, sans réponse de votre part dans un délai de 45 jours, votre avis sera réputé émis.

Dans l'attente de votre réponse,

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Maire, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Xavier BOUCHÉ-MICHEL,
Président

Siège social - Villers-Saint-Paul Enrobés et Recyclage
Rue Henri Barbusse - BP 10064
F-60777 Thourotte cedex
Tél. : +33 3 44 90 40 51
dr-picardie@eurovia.com - www.eurovia.com

Société par Actions Simplifiée au capital de 300 000 Euros
RCS 917 586 497 Compiègne - TVA FR 92 917 586 497





VILLERS SAINT PAUL
ENROBÉS

ET RECYCLAGE

Syndicat Mixte du Département de l'Oise

Parc Tertiaire et Scientifique
CS 30316
60203 COMPIEGNE CEDEX

Recommandé AR n° 2C 180 497 2540 2

Thourotte, le 18 juin 2025.

N/Réf. : HCE/XBÉ/CFE25-22

Objet : Demande d'enregistrement préfectoral d'une activité ICPE dans votre propriété de Villers-Saint-Paul.
Proposition de remise en état du site à la cessation d'activité

Monsieur Le Président,

Par la présente, nous vous informons que nous allons déposer un nouveau dossier de demande d'enregistrement préfectoral d'activité ICPE au nom de notre filiale Villers St Paul Enrobés pour compléter notre projet d'exploitation d'une nouvelle usine d'enrobés sur la Commune de Villers-Saint-Paul (ayant bénéficié d'un arrêté préfectoral d'enregistrement le 8 juillet 2024).

Nous comptons ajouter sur le même terrain une activité de transit de fraisats d'enrobés non inertes et non dangereux et une activité de concassage-criblage des déblais non dangereux inertes et non inertes afin de les valoriser sur nos chantiers de TP, dans le cadre d'une économie circulaire.

Ces 2 activités supplémentaires sont soumises au régime d'enregistrement, au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (rubrique principale n° 2521 de la nomenclature des ICPE).

Conformément à l'article R. 512-6 du Code de l'Environnement, le porteur du projet doit solliciter l'avis de l'autorité compétente en matière d'urbanisme sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

Nous vous informons que nous proposons une remise en état pour un usage industriel, conformément au PLU en vigueur, et vous remercions de bien vouloir nous adresser vos éventuelles remarques sur cette proposition.

Pour rappel, sans réponse de votre part dans un délai de 45 jours, votre avis sera réputé émis.

Dans l'attente de votre réponse,

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Président, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Xavier BOUCHE-MICHEL,
Président



Siège social - Villers-Saint-Paul Enrobés et Recyclage
Rue Henri Barbusse - BP 10064
F-60777 Thourotte cedex
Tél. : +33 3 44 90 40 51
dr-picardie@eurovia.com - www.eurovia.com

Société par Actions Simplifiée au capital de 300 000 Euros
RCS 917 586 497 Compiègne - TVA FR 92 917 586 497





VCSP Route France

19 voie Romaine
BP 40629
57146 WOIPPY CEDEX

A l'attention de Monsieur Christophe MINIER

Recommandé AR n° 2C 180 497 2541 9

Thourotte, le 18 juin 2025.

N/Réf. : HCE/XBÉ/CFE25-23

Objet : Demande d'enregistrement préfectoral d'une activité ICPE dans votre propriété de Villers-Saint-Paul.
Proposition de remise en état du site à la cessation d'activité

Monsieur Le Directeur Délégué,

Par la présente, nous vous informons que nous allons déposer un nouveau dossier de demande d'enregistrement préfectoral d'activité ICPE au nom de notre filiale Villers St Paul Enrobés pour compléter notre projet d'exploitation d'une nouvelle usine d'enrobés sur la Commune de Villers-Saint-Paul (ayant bénéficié d'un arrêté préfectoral d'enregistrement le 8 juillet 2024).

Nous comptons ajouter sur le même terrain une activité de transit de fraisats d'enrobés non inertes et non dangereux et une activité de concassage-criblage des déblais non dangereux inertes et non inertes afin de les valoriser sur nos chantiers de TP, dans le cadre d'une économie circulaire.

Ces 2 activités supplémentaires sont soumises au régime d'enregistrement, au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (rubrique principale n° 2521 de la nomenclature des ICPE).

Conformément à l'article R. 512-6 du Code de l'Environnement, le porteur du projet doit solliciter l'avis de l'autorité compétente en matière d'urbanisme sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

Nous vous informons que nous proposons une remise en état pour un usage industriel, conformément au PLU en vigueur, et vous remercions de bien vouloir nous adresser vos éventuelles remarques sur cette proposition.

Pour rappel, sans réponse de votre part dans un délai de 45 jours, votre avis sera réputé émis.

Dans l'attente de votre réponse,

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Directeur Délégué, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Xavier BOUCHÉ-MICHEL,
Président

Siège social - Villers-Saint-Paul Enrobés et Recyclage
Rue Henri Barbusse - BP 10064
F-60777 Thourotte cedex
Tél. : +33 3 44 90 40 51
dr-picardie@eurovia.com - www.eurovia.com

Société par Actions Simplifiée au capital de 300 000 Euros
RCS 917 586 497 Compiègne - TVA FR 92 917 586 497

